Point 1

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de La Réunion

Conseil d'Institut de l'Inspé de l'Académie de La Réunion
Procès-verbal de la séance du 12 février 2020

Nombre de membres convoqués : 37 (avec voix délibérative : 28)
Nombre de membres présents ou représentés ayant voix délibérative : 24

Sont présents ou représentés, Mmes et MM.		Sont absents ou excusés, Mmes et MM	
1	ABDALLAH Halimati	1	BASSIRE Nathalie
2	AHMOD ALI Yaamine	2	MOUTOUSSAMY Guillaume
3	ANGATAHI Salim	3	SOUBADOU Marie-Lyne
4	BALCOU-DEBUSSCHE Maryvette représentée par M. Tupin	4	VANDERBEKEN Jérôme
5	CHEICK AHMED Malikat		
6	CHEIK AHAMED Abal-kassim		
7	DELL'AQUILA David		
8	DENIAUD Corinne		
9	DIJOUX Jasmine représentée par Mme Pelletier		
10	DONZ Claudine		
11	GRONDIN Muriel		
12	JAUZE Jean-Michel représenté par Mme Pelletier		
13	LERAY Eléna		
14	MALET-DAMOUR Bruno		
15	MARVILLIERS Sandrine		
16	MASSE Franck représenté par M. Salles		
17	MERIEL Pascal		
18	PELLETIER Liliane		
19	PRUGNIERES Nicolas représenté par Mme Donz		
20	RAKOTOBE-D'ALBERTO Noro		
21	RICHET Christine		
22	SALLES Jean-François		
23	SIRI Aurélien représenté par M. TUPIN		
24	TUPIN Frédéric		

Assistent avec voix consultative :
LAJOIE Gilles, président du conseil académique, représentant le président de l'université
LE GUILLOUX Catherine, responsable du pôle d'ingénierie et de l'alternance intégrative
SI MOUSSA Azzedine, responsable des formations initiales
NISSARE Zoulekha, responsable administrative et financière – INSPE

- du 13 au 21 février : appel à candidatures auprès des membres du CI pour proposition de membres ;
- le 21 février : envoi des CV des candidatures reçues à tous les membres
- 25 et 26 février : vote en ligne de 4 personnalités dont 2 hommes et 2 femmes ;
- 27 février : publication des noms ayant obtenu la majorité des voix.

Les membres du CI se prononcent favorablement à cette proposition.

3 Capacités d'accueil et critères de sélection des M1 MEEF 2020/2021

M. Si Moussa présente le point en commentant le tableau fourni aux membres et les enjeux qui ont conduit la répartition proposée des capacités d'accueil en M1 MEEF par parcours pour la rentrée 2020.

Les données sont calculées chaque année en fonction des capacités physiques d'accueil et des capacités en terme de ressources humaines, et aussi des critères de qualité de la formation délivrée aux étudiants. Pour la rentrée 2020, il s'agit également de tenir compte de l'impact de la réforme mise en œuvre par la loi sur l'école de la confiance, à savoir du calibrage du nombre de supports pour les futurs alternants en 2021. Les évolutions des nombres de postes aux concours d'enseignement ont été également pris en considération dans la réflexion.

La méthodologie qui a prévalu a été celle de la concertation avec les deux institutions « tutelles », l'université et l'académie, mais aussi avec les responsables pédagogiques de parcours. Quelques parcours voient leurs effectifs diminuer : professeur des écoles, CPE, EPSii. Au total, on passe de 490 à 415 effectifs attendus en M1.

M. Salles apporte une information sur le nombre prévisionnel de postes offerts au concours de PE : au concours externe public, on passe de 210 postes à 160. Il s'agit de la proposition de l'académie remontée au Ministère. Il explique que le calibrage des concours répond à des problématiques telles que la baisse de la démographie scolaire à La Réunion, l'absence de création de nouveaux postes dans l'académie, le recul des départs d'enseignants à la retraite...

M. Si Moussa poursuit sur les critères additionnels :

- en M1 PE, un test d'admission est mis en place avec des pièces réclamées dans le dossier : l'attestation de natation, le certificat PIX ; un rappel est effectué sur le fait que les étudiants inscrits en DU de préprofessionnalisation ne sont pas prioritaires sur les autres dans la mesure où leurs résultats aux concours ne sont pas probants.
- en M1 CPE, un test écrit d'admission est également mis en place.

Les capacités d'accueil en M1 MEEF et les critères de sélection sont soumis à l'avis des membres du conseil.

Nombre de votants : N = 24
Résultats du vote

Pour	24
Contre	0
Abstention	0

possibles comme la mutualisation des moyens.

La présidente du conseil accueille quatre représentants des étudiants de la 1ère et la 2ème année du master EPSii, qui viennent s'exprimer suite au courrier adressé.

Les étudiants expliquent leurs inquiétudes relatives à la poursuite de leur formation cette année et à la pérennisation du parcours l'année prochaines. Ils mettent en avant les points suivants :

- ne plus avoir de responsable de formation, ni de formateur sur les enseignements de préparation au concours à quatre semaines des écrits du concours ;
- le manque d'information de la part de l'Inspé depuis le 14 janvier. Ils indiquent n'avoir eu aucune information sur la préparation aux écrits ni sur la reprise des encadrements des mémoires. Depuis la rentrée de janvier, ils signalent n'avoir eu que 4 ou 5 cours ;
- trouver des solutions pérennes et non des solutions ponctuelles lorsque les problèmes d'absence apparaissent et que les alertes sont lancées ;
- garantir une stabilité de la formation ; ils observent qu'il y a deux ans, une situation similaire s'était produite avec un responsable de parcours démissionnaire ;
- identifier les formateurs qui interviendront dans les préparations orales ;
- souligner la surcharge de travail qui pèse sur les responsables pédagogiques et qui conduit à une démobilisation ; il est nécessaire de renforcer l'équipe pédagogique et recruter plus de professeurs agrégés, en plus du poste de MCF.

Les réponses sont apportées par les interventions des représentants des différentes institutions.

Mme Marvilliers indique que des solutions seront mises en place pour gérer la fin de l'année et l'intention de l'Inspé dans un second temps de mettre en place des solutions pérennes à la rentrée. Elle rappelle que la situation présente était totalement imprévisible. L'Inspé accompagné des tutelles et de l'équipe pédagogique, a fait en sorte de garantir la suite des enseignements, visites de stage et encadrements de mémoires

Sur la gestion de la fin de l'année, M. Si Moussa indique que des remplacements sont assurés pour tous les cours en partie par l'équipe pédagogique en place sous l'égide de M. Savin et en partie par des chargés d'enseignement vacataires recrutés à l'aide des inspectrices en EPS, payés par l'université. Une anticipation de l'absence du responsable de formation est actuellement effectuée dans la programmation de la suite du semestre en cours avec M. Savin. L'emploi du temps a été réajusté afin de prioriser les enseignements spécifiques du master EPSii en déplaçant des créneaux d'enseignements de tronc commun si nécessaire. De même les encadrements des mémoires en vue des soutenances ont été repris par d'autres enseignants chercheurs ou enseignants. M. Si Moussa souligne le bon fonctionnement du circuit de l'information entre les enseignants et la gestionnaire responsable de scolarité du site du Tampon.

Dans la même logique, Mme Le Guilloux informe que les stages seront également couverts par des chargés d'enseignement vacataires et que le processus était en cours de mise en place. Certains enseignants ont déjà pris contact avec des étudiants ou fonctionnaires stagiaires concernés.

Par ailleurs, concernant l'année prochaine, Mme Marvilliers s'engage à poser un cadre bien spécifique de fonctionnement interne au master qui sera différent de cette année. D'ores et déjà elle annonce qu'un recrutement de maître de conférence sera opéré cette année pour qu'il soit présent à la rentrée. L'arrivée de cette personne engagera l'équipe pédagogique dans une nouvelle dynamique. Mme Marvilliers affirme que la suite de l'année est anticipée

assurant d'avoir été entendus par les représentants des institutions présents au sein du conseil. Elle leur rappelle que l'administratrice provisoire est à leur écoute et à disposition pour se rendre sur place pour dialoguer avec eux.

5 Informations sur le recrutement du directeur de l'Inspé

Mme Richet rappelle que la campagne de candidature pour le poste de directeur de l'Inspé avait été lancée en décembre. Elle interroge les deux institutions organisatrices sur le calendrier de ce recrutement.

M. Salles indique que la procédure de collecte des candidatures s'est terminée le 26 décembre et que deux candidatures ont été réceptionnées. La position de l'académie que le Recteur a portée auprès du Président de l'université est qu'il aurait été souhaitable de densifier le nombre de candidatures, et que si elles ne venaient pas du territoire de La Réunion, qu'elles puissent arriver de l'extérieur. Le recteur traite de ce sujet avec le ministère de l'enseignement supérieur, pour savoir si d'autres candidatures pourraient arriver de l'extérieur. Il est dans l'attente de connaître la possibilité de ré-ouvrir ou de prolonger la procédure. Concernant la commission mixte d'audition, les membres sont connus mais elle n'est pas encore installée. Aucune date n'est encore arrêtée.

M. Lajoie, de son côté, précise la position de l'université qui ne souhaite aucune prolongation avec des candidatures extérieures. L'université attend le feu vert de l'académie pour réunir la commission avec les deux candidatures. La décision de prolonger l'administration provisoire et d'ouvrir le recrutement à l'extérieur n'est pas une priorité pour l'université.

Mme Marvilliers alerte sur la situation de l'institut en administration provisoire depuis plus d'un an (janvier 2019). Elle appelle à stabiliser la gouvernance de l'institut en nommant une direction qui puisse agir en légitimité auprès des partenaires et par respect pour les personnels de l'institut.

M. Tupin signale qu'en comparaison, au niveau national, de nombreuses commissions se sont réunies avec un nombre de candidatures restreint (une ou deux dans la majorité des cas) et locales. De plus, il s'interroge sur la légalité de la démarche de prolonger la campagne car elle supposerait que la campagne actuelle serait infructueuse et qu'il faudrait republier le poste. Et pour ce faire, la commission devrait se réunir et examiner les candidatures reçues. Il se questionne également sur ce qui permettrait d'affirmer une meilleure qualité de candidats extérieurs au regard des candidats locaux.

M. Lajoie exprime la volonté de l'université d'agir au plus vite pour trouver une solution avec l'académie. Il est important que la commission se réunisse. Il s'agit de voir avec le recteur d'où vient l'impossibilité de la réunir car la responsabilité de l'université ne saurait être engagée sur cette question sensible au regard des attentes des personnels de l'Inspé.

M. Salles rappelle que l'université et l'académie sont partenaires. La commission pourrait se réunir dès que l'université le demandera.

Mme Richet note les explications relatives à ce processus de recrutement, fournies par les deux tutelles. Elle rend hommage à l'action de l'administratrice provisoire qui donne de la stabilité dans le travail au service de l'institut.

- hiérarchiser les besoins : le territoire, les élèves dans les classes, les enseignants dans leur formation initiale mais aussi la formation tout au long de la vie.

Mme Marvilliers ajoute que des modules spécifiques répondant aux besoins pourront tout à fait intégrer l'offre actuelle comme celui sur l'école inclusive.

8 Partenariat Inspé/CUFR/Rectorat de Mayotte

M. Tupin, chargé de mission pour la formation des enseignants à Mayotte présente ce point. L'objectif de la mission est de renforcer le partenariat Inspé/CUFR/Rectorat de Mayotte. Trois dimensions principales sont à prendre en compte:

- le partenariat lui même avec les moyens accordés, et les formations à ouvrir;

- la formation continuée des enseignants;

- la recherché avec la collaboration entre le CUFR et ICARE.

Ces trois dossiers vont donner lieu à trois conventions. Les projets de ces conventions sont en cours d'élaboration.

Du côté du CUFR et du rectorat de Mayotte, les moyens mis à disposition sont pérennisés jusqu'en 2024: 7 MAD EMF à temps plein. Le concours dérogatoire ayant été prolongé de quatre années, la formation initiale spécifique sur deux années peut également se poursuivre dans sa forme actuelle. Il est également prévu la mise en place d'un pôle d'ingénierie avec dans un premier temps 0,5 ETP mis à disposition par l'académie.

Le recteur de Mayotte a pour ambition d'ouvrir des formations du 2nd degré. Dans la période 2021-2024, il est prévu l'ouverture progressive de 5 parcours MEEF. En 2021, les parcours 2D mathématiques et sciences et vie de la terre (SVT) seront ouverts prioritairement car ils correspondent aux besoins: des étudiants de licence dans ces deux disciplines au CUFR constituent des viviers potentiels.

Une certification CAPPEI est également en cours de mise en place dès la rentrée 2020.

Concernant la formation actuelle MEEF, un travail avec l'équipe pédagogique a été engage sur trois dossiers:

- une réflexion est ouverte sur l'évaluation des étudiants stagiaires et le développement de leurs compétences professionnelles;

- la certification en anglais et l'accompagnement des étudiants sur le développement de compétences linguistiques;

- la mise en place des principes de la laïcité dans le contexte particulier de Mayotte.

M. Cheik Ahamed informe les membres qu'une cérémonie de remise des diplômes a eu lieu à Mayotte. C'est la première fois que des professeurs des écoles titulaires d'un master qu'ils ont suivi localement ont été mis à l'honneur dans une cérémonie dédiée. M. Tupin confirme l'émotion de cet événement exceptionnel.

M. Salles témoigne de la volonté du recteur de Mayotte qui porte une ambition sur trois enjeux forts autour de la formation des enseignants:

- le souci de former des enseignants du 2nd degré sur un territoire dans lequel il y a 55% de